

DÉPLIANT

RÈGLEMENT THERMIQUE DE CONSTRUCTION AU MAROC

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement :
www.mem.gov.ma

Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique :
www.amee.ma

Département Environnement du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement :
www.environnement.gov.ma

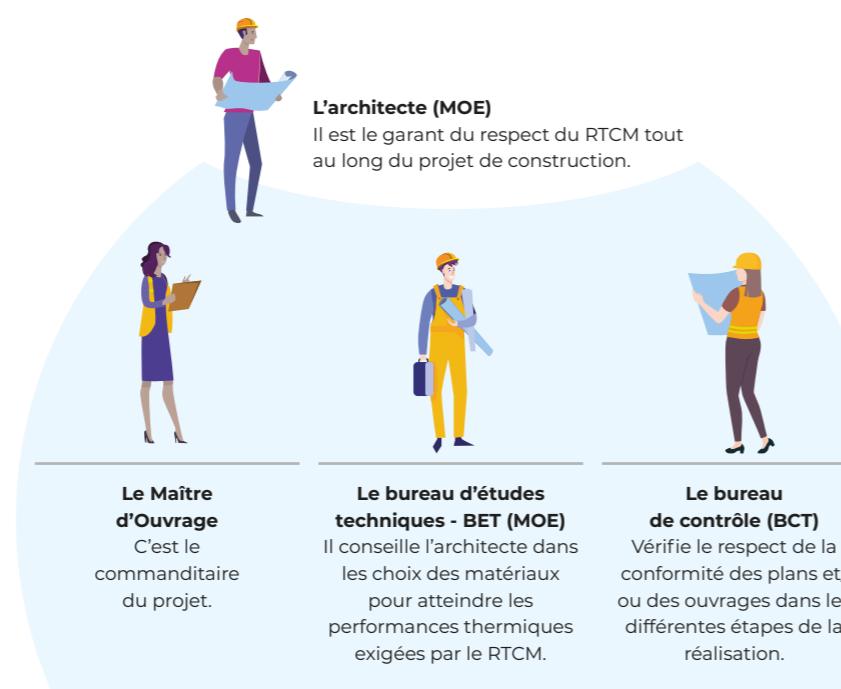
ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (France) :
www.youtube.com/watch?v=MOELYi5-G7Y
www.ademe.fr
www.supertaqa.ma

C'EST QUOI LE RÈGLEMENT THERMIQUE DE CONSTRUCTION AU MAROC ?

Le Règlement Thermique de Construction au Maroc (RTCM) a pour objet de fixer les caractéristiques thermiques que doivent respecter les bâtiments par zone climatique, afin de réduire les besoins en chauffage et climatisation, améliorer le confort thermique, participer à la baisse de la facture énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'applique aux constructions neuves de bâtiments résidentiels et tertiaires à l'exception de l'habitat individuel rural.

Le RTCM relève du décret n° 2-13-874 du 15 octobre 2015, de la loi 47-09 et de la loi 12.90 relative à l'urbanisme. Il a été élaboré grâce à un travail conjoint entre le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

QUI FAIT QUOI ?



COMMENT S'APPLIQUE LE RTCM ?

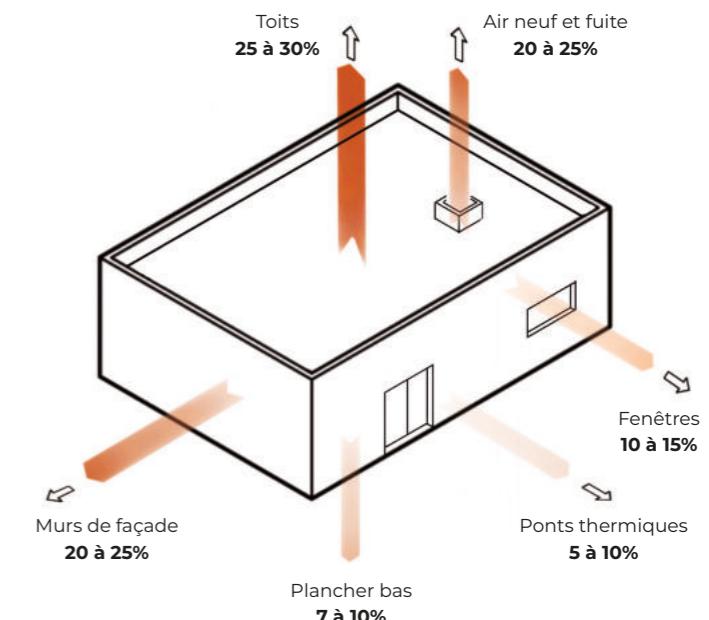
Le RTCM repose sur l'optimisation de l'enveloppe du bâtiment pour éviter les déperditions thermiques. Les spécifications techniques minimales des performances thermiques reposent sur la zone climatique où se situe le bâtiment, sa typologie (résidentiel, enseignement, santé, tourisme...) et son taux global de baies vitrées (TGBV). Elles s'expriment de deux manières : une approche globale dite performancielle et une approche simplifiée dite prescriptive.

L'approche performancielle consiste à fixer les spécifications techniques minimales en termes de performances thermiques du bâtiment, évaluées à travers les besoins énergétiques annuels du bâtiment.

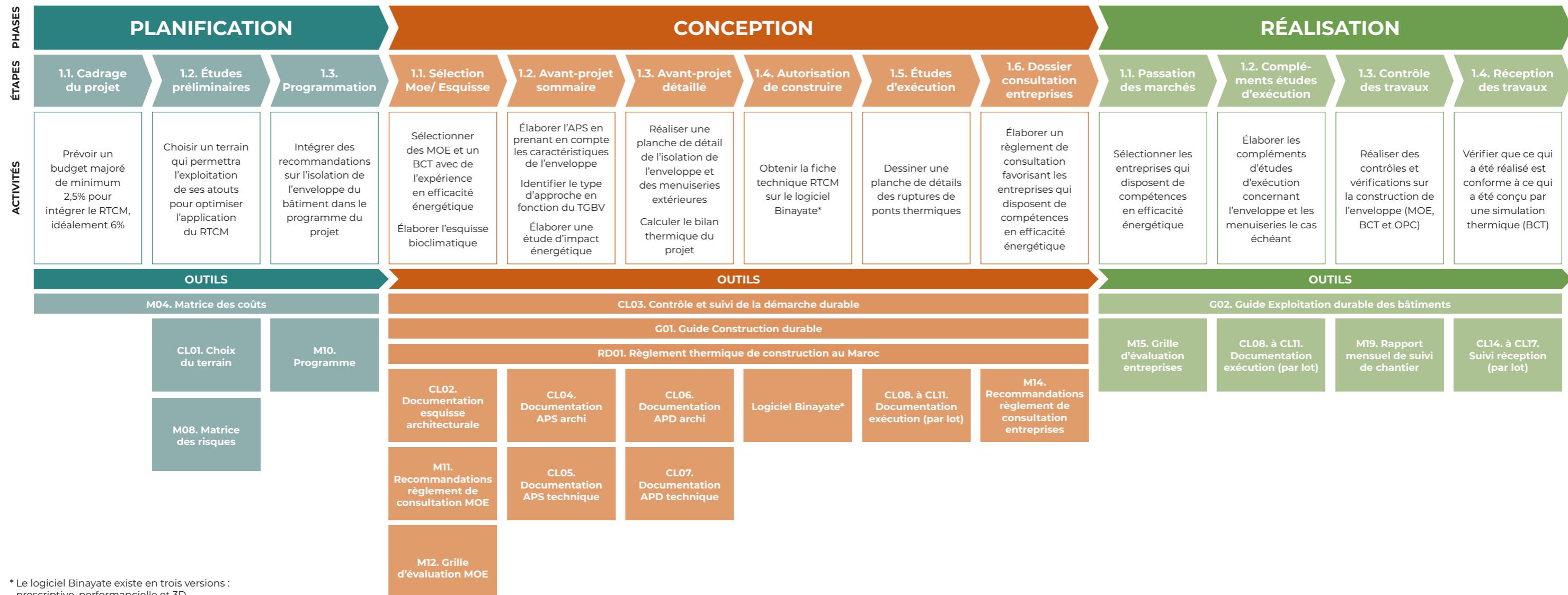
L'approche prescriptive consiste à fixer les spécifications techniques limites acceptables au niveau de l'enveloppe du bâtiment.

Pour plus de détails sur les deux approches, se reporter au Règlement thermique de construction au Maroc disponible sur le site de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (www.amee.ma).

Zones de déperdition énergétique :



QUELLES ACTIVITÉS MENER POUR METTRE EN ŒUVRE LE RTCM ET AVEC QUELS OUTILS ?



* Le logiciel Binayate existe en trois versions : prescriptive, performancielle et 3D.